

porte nos péchés, *Isai* LIII, et souffre pour nous; il porte le blessé demi-mort, il l'amène dans le pandochium, l'hôtellerie, c'est-à-dire, dans l'Église, qui est ouverte à tous, et ne refuse son secours à personne, et dans laquelle, Jésus invite tous les hommes à entrer en disant: « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai. » *Matth.* XI. Et après l'y avoir déposé, il ne se retire pas encore, il reste avec lui dans l'hôtellerie pendant une journée, il soigne ses blessures non seulement pendant le jour, mais pendant la nuit, l'entourant de tous ses soins et de toute son habileté. Puis, comme il voulait partir le matin, il tire de sa bourse deux deniers de bon aloi, d'argent éprouvé, il les donne à l'hôtelier, qui est incontestablement l'ange de l'Église, et lui recommande de bien soigner jusqu'à ce qu'il soit entièrement guéri, cet homme, auquel il avait lui-même prodigué tous les soins, en rapport avec le peu de temps dont il disposait. Les deux deniers me paraissent être la connaissance du Père et du Fils, et la science de ce mystère, savoir: comment le Père est dans le Fils, et le Fils dans le Père; il veut ainsi donner à l'ange une récompense, pour lui faire mieux soigner l'homme qui lui a été confié, et il lui promet de lui rendre sans tarder, tout ce qu'il aura dépensé de son bien pour la guérison du blessé. Il se rapprochait vraiment davantage de la loi et des prophètes, ce gardien des âmes qui exerça la

nostra portat *Isai*. LIII, et pro nobis dolet, portat seminecem, inducit in pandochium, id est, in Ecclesiam, quæ omnes suscipit, et nulli auxilium suum denegat, ad quam cunctos provocat Jesus dicens: « Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos » *Matth.* XI. Et postquam induxit eum, non statim recedit, sed uno die in stabulo cum seminece perseverat, et curat vulnera non solum in die, verum etiam in nocte, reliquam sollicitudinem suam et industriam tribuens. Cumque vellet mane proficisci, de probato argento suo, de probata pecunia sua tollit duos denarios, et onerat stabularium, haud dubium quin angelum Ecclesie, cui præcipit ut diligenter curet eum, et ad sanitatem usque perducatur, quem pro angustia temporis etiam ipse curaverat. Duo denarii notitia mihi videtur esse Patris et Filii, et scientia sacramenti; quomodo Pater in Filio, et Filius in Patre sit; qui vult, mercedes donantur angelo, ut diligentius curet sibi hominem commendatum, et promittitur ei quicquid de suo in medelam seminecis expenderit, illico esse reddendum. Vere Legis et prophetie custos animarum iste vicinior, qui fecit

misericorde envers celui qui était tombé entre les mains des brigands, et se montra son prochain moins en parole qu'en action. Comme donc il nous est possible, d'après ce qui suit, d'imiter le Christ, d'avoir aussi compassion de ceux qui sont tombés entre les mains des brigands, de nous approcher d'eux, de bander leurs plaies, d'y verser l'huile et le vin, de les placer sur notre propre cheval, et de porter leurs fardeaux, c'est nous par conséquent que le Fils de Dieu exhorte à la pratique de ces œuvres de miséricorde, et c'est moins au docteur de la loi, qu'à nous tous, qu'il adresse ces paroles: « Allez et faites de même. Si nous faisons de même, nous obtiendrons la vie éternelle, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXV.

Sur ces paroles: « Lorsque vous allez avec votre adversaire, etc. » jusqu'à l'endroit où il est dit: « que vous n'avez payé jusqu'à la dernière obole. »

Si nous n'avions pas reçu de la nature la faculté de discerner ce qui est juste, le Sauveur ne nous aurait jamais dit: « Pourquoi ne discernez-vous pas de vous-mêmes ce qui est juste? » *Luc.* XII. Mais pour ne pas nous arrêter trop longtemps à l'explication de cette maxime, surtout que tant de difficultés s'y rattachent, il

misericordiam ei qui inciderat in latrones, et proximus ejus apparuit non tam sermone quam opere. Quia ergo possibile est juxta illud quod sequitur, imitari nos Christum, et misereri eorum qui inciderant in latrones, accedere ad eos, ligare vulnera, infundere oleum et vinum, imponere super proprium jumentum, et ferre onera ipsorum; propterea ad talia nos cohortans Filius Dei, non tam doctori legis quam nobis quoque omnibus loquitur: « Vade et tu fac similiter. » Quæ si similiter fecerimus, vitam consequemur æternam in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in secula seculorum. Amen.

HOMILIA XXXV.

De eo quod scriptum est: « Quando vadis cum adversario tuo, » et cætera, usque ad eum locum ubi ait: « Et novissimum minutum reddes.

Nisi esset nobis natura insitum, id quod justum est judicandi, numquam Salvator diceret: « Quare autem, et a vobismetipsis non quod justum est judicatis » *Luc.* XII? Verum ne ad probationem hujus sententiæ longius evagemur, maxime cum multa difficiliora huic capitulo

suffira de dire qu'elle a rapport aux orgueilleux. Déployons plutôt les voiles de nos âmes pour recevoir le souffle de Dieu, et prions le de nous envoyer sa parole, afin qu'elle nous donne l'explication de cette parabole: « Lorsque vous allez avec votre adversaire trouver le prince, tâchez en chemin de sortir d'affaire avec lui, de peur qu'il ne vous traîne devant le juge, que le juge ne vous livre à l'exécuteur de la justice, et que celui-ci ne vous mette en prison. Car je vous le dis en vérité, vous ne sortirez point de là que vous n'avez payé jusqu'à la dernière obole. » *Ibid.* Je remarque ici quatre personnages, l'adversaire, le prince, le juge, l'exécuteur de la justice; et comme l'Évangéliste saint Matthieu semble avoir raconté quelque chose de pareil, lorsqu'il a dit: « Soyez bienveillant pour votre adversaire, quand vous êtes dans le chemin avec lui, » je me demande si le sens est le même dans les deux évangélistes, ou s'il y a seulement quelque rapprochement; car dans saint Matthieu, nous avons un personnage en moins et un autre dont le nom est changé. Le personnage en moins est le prince; et l'exécuteur est remplacé par le ministre; d'autre part, l'adversaire et le juge paraissent également dans les deux Évangiles. Ainsi nous allons avec notre adversaire trouver le prince, et il nous faut pendant que nous sommes encore en chemin,

subnexa sint, tantum superbos significasse sufficere. Quin potius animarum nostrarum ad Deum vela pandamus, deprecemurque adventum sermonis ejus, ut interpretetur parabolam de qua scribitur: « Quando vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam, ut liberes te ab eo, ne forte tradat te judici, et judex tradat te exactori, et in carcerem mittaris. Amen dico tibi, non inde exies, donec novissimum minutum reddas » (*Ibidem*). Quatuor personas poni video, adversarii, principis, judicis, exactoris, et quia videtur evangelista Matthæus simile quid locutus in eo quod ait: « Esto benevolus adversario tuo dum es in via cum eo, » quaero utrum idem sensus sit, an aliqua sit vicinia, siquidem apud Matthæum una persona prætermissa sit, et alia immutata. Prætermisus est princeps, et pro exactore minister incertus; adversarius vero et judex similiter ab utroque sunt positi. Imus itaque cum adversario nostro ad principem, et oportet nos, dum adhuc in via

faire les plus grands efforts, pour sortir d'affaire avec lui. Il y a bien ici un mot équivoque, et qui peut se rapporter soit au prince, soit à l'adversaire: « De peur qu'il ne nous traîne; » s'agit-il de l'adversaire ou du prince? « devant le juge, que le juge ne vous livre à l'exécuteur de la justice, et vous ne sortirez point de là que vous n'avez payé jusqu'à la dernière obole »; au lieu de *minutum*, obole, saint Matthieu dit: « jusqu'au dernier liard, *quadrantem*. *Matth.* v. Tous deux emploient le mot « dernier: » et la seule différence par conséquent consiste en ce que l'un se sert du mot « liard » *quadrantum*, et l'autre du mot « obole » *minutum*. Mais il nous faut toucher à des choses bien plus obscures, pour nous faire comprendre que, autre est l'adversaire, autres les trois personnages c'est-à-dire, le prince, le juge et l'exécuteur de la justice. Nous lisons (si toutefois on veut bien accepter cette sorte d'écriture) que les anges de justice et les anges d'iniquité se disputèrent au sujet du salut et de la perte d'Abraham, chacune des deux troupes le revendiquant pour elle. Si vous ne reconnaissez pas cette sorte d'écriture, passez au livre intitulé le pasteur, et vous trouverez que tous les hommes sont accompagnés de deux anges; un mauvais ange qui les pousse au mal, un bon ange qui les excite au bien. Il est écrit ailleurs que deux anges se tiennent auprès de

sumus, fortiter laborare, ut liberemur ab eo. Quoniam ambiguum quippe verbum est, et potest tam ad principem quam adversarium, referri: « Ne forte tradat te, » sive adversarius, sive princeps, « judici, et judex tradat te exactori, et non inde exies, donec novissimum minutum reddas: pro quo Matthæus ait: « Donec reddas novissimum quadrantem *Matt.* v. Verbum vero « novissimum » uterque scribit; discrepare autem sunt visi, quod hic quadrantem, ille minutum posuit: quædam mihi sunt secretiora tangenda, ut intelligamus alium esse adversarium, alias tres personas, id est, principem, judicem, exactorem. Legimus (si tamen cui placet hujusmodi Scripturam recipere) justitiæ et iniquitatis angelos super Abrahæ salute et interitu disceptantes, dum utraque turmæ suo eum volunt cœtui vindicare. Quod si cui displicet, transeat ad volumen quod titulo pastoris scribitur, et inveniet cunctis hominibus (1) duos adesse angelos: malum, qui ad perversa exhor-

(1) Diximus supra ad homil. 23 videri Origenem sensisse bonis tantum, sanctisque viris custodem angelum adjungi; hic multo aliter duos cuque hominum assignatos apocryphorum quoque librorum auctoritate contendit; et paulo inferius luculentissime iis etiam qui ab Ecclesia alieni sunt, assignatos pronuntiat custodes angelos, dum eos ait non audere ad cœlestis Patris faciem oculos attollere, et pro hominum sibi subditorum meritis aut semper, aut numquam, vel parum, vel plus faciem Dei contemplari posse; quæ exaggeratio, quantum ab orthodoxa sententiâ abhorreat, nemo non sentit. *Ed. Mig.*

l'homme, soit dans une bonne, soit dans une mauvaise intention. Le Sauveur lui-même fait mention des bons anges, lorsqu'il dit : « Leurs anges voient sans cesse la face de mon père qui est dans les cieux. » *Matth. xviii*. Recherchez en même temps pourquoi dans l'Église les anges des petits enfants voient sans cesse la face du Père, tandis que les anges des autres n'ont pas la faculté de considérer le visage du même Père; car il ne faut pas espérer, que les anges de tous les hommes voient le visage du Père qui est dans les cieux. Si je fais partie de l'Église, bien que je sois le dernier de ses enfants, mon ange a la faculté et l'assurance de voir sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux. Si au contraire, je suis dehors, si je n'appartiens pas à cette Église, qui n'a ni tache ni ride, *Ephes. v*, ni aucun défaut du même genre, et que je me montre de fait étranger à cette société, mon ange n'a pas la hardiesse de regarder le visage de mon Père qui est dans les cieux. Voilà le motif pour lequel les anges veillent sur les bons avec tant de sollicitude; ils savent que s'ils nous dirigent bien, s'ils nous conduisent jusqu'au salut, ils auront eux-mêmes l'assurance de voir la face du Père. Et de même qu'ils verront sans cesse la face du Père, si grâce à leurs soins et à leur zèle, les hommes parviennent au salut, de même, si par suite de leur négligence, l'homme vient à se perdre, ils n'ignorent pas que leur

tatur, et bonum qui ad optima quæque persuadet. Scribitur alibi, quod assistant homini, sive in bonam, sive in malam partem duplices angeli. De bonis etiam Salvator meminit, dicens : « Angeli eorum semper vident faciem Patris mei qui in cœlis est *Matth. xviii*. Simul quære utrum parvulorum in Ecclesia semper videant angeli faciem Patris, et aliorum angeli non habeant libertatem vultum Patris attendere; neque enim sperandum est, omnium angelos videre faciem Patris qui in cœlis est. Si fuero de Ecclesia, quamvis minimus sim, habet libertatem angelus meus et fiduciam semper videre faciem Patris mei qui in cœlis est. Si autem forinsecus, nec de illa Ecclesia quæ non habet maculam aut rugam *Ephes. v*, aut quid istius modi, et ipsa re probor alienus esse a tali congregatione, non habet fiduciam angelus meus respiciendi vultum Patris mei qui in cœlis est. Quam ob causam angeli pro nobis solliciti sunt, scientes quod si nos bene gubernaverint, et ad salutem usque perduxerint, habeant etiam ipsi fiduciam videndi faciem Patris. Quomodo enim si per curam eorum et industriam salus hominibus comparatur, faciem patris semper

bonheur est aussi un péril. Un bon évêque, un excellent dispensateur de l'Église, n'ignore pas que, cette grâce à son mérite et à sa vertu, si les brebis du troupeau qui lui est confié, sont bien gardées; croyez qu'il en est de même des anges. C'est une honte pour un ange que l'homme juste confié à sa garde, tombe dans le péché; c'est au contraire une gloire pour un ange que l'homme confié à sa garde, entre dans l'Église, ne fût-il que le dernier de ses enfants. Car ils verront, non pas de temps en temps, mais sans cesse la face du Père qui est dans les cieux, tandis que les autres ne le verront pas sans cesse. Selon le mérite de ceux dont ils sont les anges, ils contempleront ou toujours, ou jamais, ou plus, ou moins, la face de Dieu. Dieu seul en aura la connaissance parfaite, et celui (ce qui est rare), auquel le Christ en aura donné communication. Voyons donc en premier lieu quel est cet adversaire, avec lequel nous faisons route. Notre adversaire est sans cesse avec nous. Malheureux et misérables que nous sommes! Toutes les fois que nous péchons, notre adversaire en est ravi, il sait qu'il a droit de se réjouir et de se glorifier devant le prince de ce monde qui l'a envoyé, pour avoir fait passer sous la domination du prince de ce monde, telle ou telle personne par exemple, dont il était l'adversaire, en leur faisant commettre tels et tant de péchés, telle ou telle faute. Mais il arrive par-

attendunt; sic si per negligentiam eorum homo corruerit, etiam sui periculi rem esse non nesciunt. Et sicut bonus episcopus, et optimus Ecclesiæ dispensator scit sui meriti esse atque virtutis, si oves gregis sibi crediti fuerint custoditæ, ita intellige et de angelis. Ignominia angelo est si homo justus creditus fuerit, et peccaverit; ut econtrario gloria est angelo si creditus sibi saltem minimus in Ecclesia fuerit. Videbunt enim non aliquid quando, sed semper, faciem Patris qui est in cœlis, cum alii semper non videant. Secundum meritum enim eorum quorum angeli sunt, aut semper, aut nunquam, vel parum, vel plus, faciem Dei angeli contemplantur. Cujus rei ad liquidum notitiam Deus noverit, et si quis (licet raro) fuerit inventus quem Christus illuxerit. Videamus ergo primum quis sit adversarius cum quo iter faciamus. Semper nobiscum est adversarius, infelices nos atque miserabiles. Quotiescumque peccaverimus, adversarius noster exsultat, sciens quoniam habet facultatem apud principem sæculi hujus, qui se miserat exsultandi et gloriandi, eo quod adversarius, verbi gratia, hujus vel illius, eum fecerit principi sæculi

fois, qu'ayant affaire à un homme qui s'est revêtu de l'armure de Dieu, et recouvert de toutes parts, l'adversaire tout en cherchant à lui faire une blessure, ne trouve pas cependant moyen de le frapper. L'adversaire marche sans cesse avec nous, il ne nous quitte jamais, il cherche continuellement le moyen de nous tendre des pièges, l'occasion de nous renverser, et de faire pénétrer dans le plus intime de notre cœur (ἡγεμονικῶν) une pensée mauvaise. « Lorsque vous allez trouver le prince. » Quel est ce prince? « Quand le Très-Haut divisait les peuples, quand il séparait les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des anges de Dieu. Le Seigneur choisit son peuple Jacob pour son partage, et il prit Israël pour son héritage, » *Deut. xxxii*. La terre fut donc dès le commencement partagée entre les princes, c'est-à-dire, entre les anges. Daniel en effet, appelle ouvertement princes ceux auxquels Moïse avait donné le nom d'anges, lorsqu'il dit : « Le prince du royaume des Perses, et le prince du royaume des Grecs, et Michel, prince des nations. » Et chacun de nous a un adversaire attaché à sa personne, qui a pour mission de nous conduire au prince, et de dire : O prince, par exemple, du royaume des Perses, j'ai gardé comme il le fallait, cet homme qui était sous votre domination; nul parmi les autres princes n'a pu s'en emparer,

hujus esse subjectum per talia totque peccata, per hoc illudque delictum. Evenit autem interdum, ut si qui fuerit preparatus armatura Dei, et ex omni parte se texerit, conetur quidem adversarius vulnus inferre, sed facultatem non habeat percipiendi. Semper nobiscum adversarius graditur, nunquam nos deserit, querit occasionem insidiarum, si quo modo nos subvertere queat, ut in principali (ἡγεμονικῶν) cordis nostri malam subjiciat cogitationem. « Quando vadis ad principem. » Quisnam iste princeps est? « Quando dividebat Altissimus gentes, quando disseminabat filios Adam, statuit terminos nationum secundum numerum angelorum Dei, et facta est portio Domini populus ejus Jacob, funiculus hereditatis ejus Israel *Deut. xxxii*. Igitur principibus, id est, angelis ab exordio terra divisa est. Daniel quippe manifestius quos Moyses angelos nominarat, principes esse testatur, dicens : « Princeps regni Persarum, et princeps regni Græcorum, et Michael princeps gentium. » Et unusquisque nostrum secum habet adversarium coherentem, cujus opus est ducere nos ad principem, et dicere : O princeps, verbi gratia, regni Persarum, iste qui subter erat tibi, eum ut opus fuerat, custodivi;

pas même celui qui se vantait de n'être venu que pour arracher les hommes à tous les empires, soit des Perses, soit des Grecs, soit des autres peuples, et pour les soumettre au joug et en faire l'héritage de Dieu. Le Christ Notre-Seigneur a vaincu tous les princes, et franchissant leurs frontières, il leur a enlevé les peuples qu'ils tenaient captifs, et les a amenés au salut. Vous aussi, vous apparteniez à quelque prince; Jésus est venu, il vous a arrachés à l'empire du mal, et vous a offert à Dieu le Père. Ainsi notre adversaire marche, nous conduisant à son prince. Pour moi, qui crois que tous les mots de l'Écriture ont leur raison d'être, je pense que ce n'est pas pour rien que les Grecs ont accompagné le mot juge de l'article lequel indique un juge en particulier, tandis qu'ils ont écrit simplement prince, sans l'article. « Lorsque vous allez avec votre adversaire. » Il dit intentionnellement « votre » car tous les adversaires ne sont pas les adversaires de tous, mais chacun a le sien propre qui le suit et l'accompagne partout. « Lorsque vous allez avec votre adversaire trouver le prince. » Il n'a pas mis prince avec l'article, dans la crainte de paraître désigner un prince en particulier; mais sans l'article, pour montrer que c'est le seul prince entre plusieurs; ceci se comprend mieux dans le grec. Chacun de nous n'a pas en effet un prince à lui. Le syrien

nullus enim de reliquis principibus ad se potuit transducere, ne ille quidem, qui ad hoc se venisse jactabat, ut de cunctis hereditatibus Persarum, sive Græcorum, omniumque nationum raperet homines, et hereditate Dei faceret esse subjectos. Christus Dominus noster omnes principes vicit, et terminos eorum transiens, captivos populos ad se transtulit in salutem. Et tu de parte alicujus principis eras; venit Jesus et rapuit te de potestate perversa, et Deo Patri obtulit. Adversarius ergo noster ambulat, ducens nos ad principem suum. Unde ego credens omnia Scripturarum verba habere rationem, non puto frustra judicem apud Græcos, cum articulo positum, qui singularitatis significator est; principem vero sine articulo scriptum esse simpliciter. « Quando vadis cum adversario tuo. » Signanter ait, « tuo. » Neque enim omnes omnium sunt adversarii, sed singuli singulos habent, qui ubique eos sequuntur, et sint comites. « Quando vadis cum adversario tuo ad principem. » Non cum articulo principem posuit, ne certum videretur ostendere; sed sine articulo, ut e pluribus unum esse monstraret; quod apud Græcos magis intelligitur. Unusquisque enim nostrum non habet pro-